

39. On se lève lorsque le célébrant monte à l'autel (s'il s'assoit aux *Kyrie*, l'on s'assied après lui et l'on se lève avec lui).

40. On s'agenouille à *Oremus* pour l'oraison.

41. On s'assied après *Amen* jusqu'au chant de l'évangile (on ne se lève pas vers la fin du *Dies irae*, mais après le chant).

42. On se lève pour le chant de l'évangile.

43. On s'assied après *Oremus* de l'offertoire.

44. On est debout pour la préface et la récitation par le célébrant (et soi-même), du *Sanctus* et du *Benedictus* (avec signe de croix).

45. A genoux depuis ce signe de croix. On regarde l'hostie et le calice aux élévations comme il est dit au No 11 et aux notes 5 et 6. On reste à genoux après les élévations jusqu'après le répons à *Pax Domini*...

46. On se lève (non pour le *Pater*, mais) pour les *Agnus Dei*. S'il y a distribution de la communion, on observe ce qui est dit au No 15.

47. On s'assied pour le chant de l'antienne après la communion (excepté si l'on vient de communier).

48. On se lève pour *Dominus vobiscum* etc.

49. On s'agenouille à *Oremus*.

50. On se lève immédiatement après *Amen*, pour *Requiescat in pace* et l'on fait la génuflexion au dernier évangile à *Et Verbum caro factum est*.

51. On reste debout lorsque le célébrant va à la banquette (on s'assied, s'il va à la sacristie).

d) *Absoute ou libéra.*

52. On reste debout, même au *Pater* etc., (on ne s'agenouille qu'au *Pater* de Laudes et des Vêpres des morts).

53. On peut s'asseoir à *In paradisum*.